



**COMMUNE DE CAUJAC
HAUTE-GARONNE**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Du Conseil Municipal du lundi 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle des mariages, sous la Présidence de Madame Émilie FREYCHE.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Stéphane LABIT, Marie-Hélène GAULTIER, Nathalie ROUQUET, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Marc MIRANI, Laurent PAIRASTRE, Benjamin HERVÉ, Laurence DASI, Bruno RENVOISÉ

Était absente (excusée) : Céline VANNIER

Secrétaire de séance : Pascale RIBES

Madame le Maire ouvre la séance à 20h49



1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 juin 2025

Madame le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2025. Tout le monde l'a consulté, il est approuvé à l'**unanimité**.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



2 - MUTUELLE COMMUNALE - MUTAMI

Madame le Maire rappelle aux élus la présentation faite par Monsieur VIALA, au dernier conseil municipal relatif à la souscription à une mutuelle communale.

Elle précise qu'elle est gratuite et sans engagement et qu'elle sera proposée aux habitants intéressés pour leur faire profiter d'un tarif préférentiel, dans une démarche sociale, solidaire, bienveillante et responsable.

La convention sera signée pour une durée de 3 ans, avec reconduction tacite au 1^{er} janvier suivant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**unanimité des membres présents**,

- **APPROUVE** la souscription gratuite à la mutuelle communale MUTAMI pour une durée de 3 ans.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention en ce sens.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



3 – RÉTROCESSION CHEMIN DE LA BOURDETTE – DEVIS GÉOMÈTRE

Madame le Maire indique aux élus que le géomètre consulté pour la rétrocession du chemin de la Bourdette, Valoris Géomètre-Expert, a fait parvenir un devis pour un montant de **5292,00 euros TTC**.

Elle explique que cela inclus l'ensemble des démarches nécessaires pour que le chemin de la Bourdette devienne communal, soit le bornage et les divisions de propriétés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la rétrocession du chemin de la Bourdette au profit de la commune
- **ACCEPTE** le devis de Valoris Géomètre expert pour un montant de **5292,00 euros TTC**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



4 – DEVIS ZINGUERIE – GOUTTIÈRE MAIRIE

Madame le Maire rappelle aux élus que les dernières importantes pluies et les orages violents ont provoqué à chaque fois, infiltration d'eau et inondation dans les bureaux de la Mairie.

Après analyse de la situation et de ce qui fait défaut, il est proposé d'installer des écharpes et équerres en zinc afin que l'eau s'écoule autrement.

L'entreprise Coraccin & Fils propose un devis pour un montant de **4523,40 euros TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** les travaux de zinguerie sur les gouttières de la Mairie
- **ACCEPTE** le devis de Coraccin & Fils pour un montant de **4523,40 euros TTC**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



5 – EXTENSION SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire présente les derniers devis reçu relatifs à l'extension du service technique qui permettra de sécuriser le matériel et les engins de travail.

- Entreprise Didier VIDAL – 64 515,70 euros TTC
- Entreprise CANER – 32 807,05 euros TTC
- Entreprise Pascal LASSALLE – 44 622,00 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les travaux d'extension du service technique
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Pascal LASSALLE pour un montant de **44 622,00 euros TTC.**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



6 – AMÉNAGEMENT ATELIER SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire présente un devis de la société RÉNO-M pour l'aménagement de l'atelier du service technique. Elle précise que les autres entreprises ne souhaitent pas réaliser les travaux qui demandent plusieurs corps de métiers.

Après discussion et échanges, le point est reporté au mois de septembre.

En attendant, il faut organiser une visite de chantier et obtenir un devis pour la réalisation des ouvertures.



7 – RÉPARATION VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire présente les devis obtenus relatifs à la réparation de la voirie au niveau des rues de l'Église, de Maurre, du Forgeron, de la Boulangerie et des Chemin du Vernes et de Saint-Coulomb.

- Entreprise COLAS – 19 050,00 euros TTC
- Entreprise CESSER TP – 5 328,00 euros TTC
- Entreprise Jean LEFEVRE – 5 880,00 euros TTC
- Entreprise LHERM TP – 13 788,00 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les travaux de réparation de voirie sur la commune.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Jean LEFEVRE pour un montant de **5 880,00 euros TTC.**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



8 – SÉCURISATION PIÉTON - ÉCLUSE

Madame le Maire rappelle le projet de réalisation d'une écluse et d'un piétonnier à l'entrée du village, route de Saverdun. Plusieurs réunions ont eu lieu sur place, notamment avec le secteur routier afin de faire le point sur les travaux réalisables à cet endroit-là. Les bordures doivent être franchissables par les engins agricoles.

Deux entreprises ont fait parvenir des devis ;

- Entreprise Eiffage – 29 042,40 euros TTC
- Entreprise Jean LEFEVRE – 10 783,68 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** les travaux de réalisation d'une écluse et d'un piétonnier Route de Saverdun.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Jean LEFEVRE pour un montant de **10 783,68 euros TTC.**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



9 – DÉCISION MODIFICATIVE - NUMÉRO 1

31128 Code INSEE	COMMUNE DE CAUJAC - Budget Communal COMMUNE DE CAUJAC	DM 2025 / 40
---------------------	--	--------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	14		
Nombre de membres présents	13		
Nombre de suffrages exprimés	13		
VOTES : Contre	0	Pour	13
Date de convocation :	30/05/2025		

L'an deux mille vingt cinq, le 07 juillet 2025, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Émilie FREYCHE, MAIRE.

Objet : Virement de crédit afin de régler une mensualité d'emprunt.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 618 : Divers services extérieurs	145.00 €	
TOTAL D 611 : Charges à caractère général	145.00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		145.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		145.00 €
D 1641 : Emprunts en euros		145.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		145.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		145.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		145.00 €

Signataires : FREYCHE EMILIE

Certifié exécutoire par Madame Émilie FREYCHE, MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



10 – DEVIS MARQUAGE AU SOL

Madame le Maire rappelle que les marquages au sol sont pour la plupart effacés. Les lignes STOP, Cédez le passage ou les passages piétons ne sont quasiment plus visibles ce qui pose des enjeux de sécurité.

Elle présente le devis de l'entreprise TD Signalisation relatif au marquage au sol à réaliser sur l'ensemble de la commune.

- Entreprise TD Signalisation – 2503,44 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** les travaux de marquage au sol sur l'ensemble de la commune.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise TD Signalisation pour un montant de **2503,44 euros TTC.**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



11 – RAPPORT SPEHA – 2024 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) a approuvé le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2024, conformément à l'article L 2224-5 du CGCT.

Madame le Maire présente le rapport et indique qu'il doit être transmis aux conseillers municipaux et mis à disposition des usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2024 qui a été approuvé par le SPEHA lors du Conseil Syndical du 27 juin 2025.
- **PRÉCISE** qu'il sera mis à disposition des abonnés du service.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

❖ **Rapport annuel 2024 – Maison de l'habitat**

Madame le Maire informe les élus que la maison de l'habitat a transmis son rapport d'activité pour l'année 2024. Il est consultable à la mairie.

❖ **Sollicitation administré – problème stationnement et incivilité**

Madame le Maire fait lecture d'un mail reçu de la part d'un administré qui signale des problèmes d'incivilités (tags et dégradations de véhicules stationnés sur la chaussée). Après échange, il va être demandé à la gendarmerie d'intervenir pour sensibiliser les riverains.

❖ **Réforme scrutin élection commune de moins de 1000 habitants**

Madame le Maire présente la nouvelle organisation du scrutin pour les prochaines élections municipales en mars 2026. Elle précise qu'il faudra une parité stricte, 13 candidats minimum. La liste qui arrive en tête obtiendra 50% des sièges puis les sièges restants seront à composer avec les listes adverses.

❖ **Recensement – agents recenseurs**

Madame le Maire présente les informations reçues concernant le prochain recensement de la population. La campagne aura lieu de mi-janvier à mi-février. C'est Émilie MARTY, la secrétaire de mairie qui sera référente. Il faut recruter 2 agents recenseurs pour pouvoir la réaliser. Un appel aux volontaires va être lancé.

❖ **Arrêté sécheresse - Préfecture**

Madame le Maire indique que la préfecture a déterminé les communes pouvant prétendre à la catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour 2023. La commune de Caujac n'en fait pas partie.

❖ **Forum emploi – CCBA**

Madame le Maire informe que la CCBA organise un forum pour l'emploi. La commune n'y participera pas.

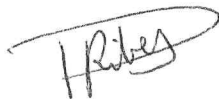
❖ **Changement ligne électrique Cintegabelle - Mouillonne**

Madame le Maire explique que de gros travaux sont prévus pour le changement de la ligne à haute-tension au bord de la Mouillonne.

Madame le Maire lève la séance à 22h45

Le Secrétaire de Séance,

Pascale RIBES



Le Maire,

Émilie FREYCHE



